



DECISION
N° 98.00.620.029.0 DU 30 JUILLET 1998

ADDITIF n° 1
au Certificat d'approbation C.E. de type
n° 93.00.611.015.0
du 24 décembre 1993, révisé

Le présent additif concerne la balance TESTUT modèle EL25 qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité, et de sa révision n° 1 du 10 février 1997 (1), par :

- la possibilité d'être équipée d'une fonction supplémentaire de conversion de monnaie, permettant d'imprimer en plus des indications de prix dans la monnaie de référence, les prix convertis dans une autre monnaie et pouvant être accompagnés du taux de conversion utilisé pour ce calcul.
La fonction de conversion de monnaie, ne peut équiper l'instrument que si elle n'est pas contraire aux réglementations nationales applicables dans l'Etat où celui-ci doit être utilisé.
Le taux de conversion dans la monnaie secondaire est programmé sous la seule responsabilité de l'utilisateur qui doit respecter la réglementation nationale applicable à la conversion de monnaie.
- le clavier qui comporte des touches supplémentaires opérationnelles uniquement dans des applications non couvertes par le présent certificat (plans n°s 6576-1 et 2),
- une modification du plan n° 2 qui est remplacé par le nouveau plan n° 6576-3 joint,
- une nouvelle disposition des indications sur le dispositif d'affichage (plan n° 6576-4).

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et sa révision 1 restent inchangées.

Le présent additif comporte 5 pages.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, n° 97.00.620.004.0 du 10 février 1997.



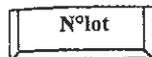
■ N° 6576-1



Touches de fonctions dont le rôle est donné par l'écran



Touche appel client (fichier changement donnée PLU)



Touche appel n° de lot (6 chiffres)



Touche fonction remplace la touche ALT du clavier de programmation



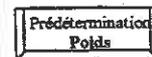
Touche tare



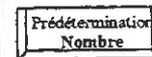
Touche échappement



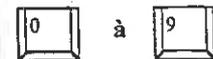
Touche validation



Touche d'accès direct aux prédétermination poids



Touche d'accès direct aux prédétermination nombre



Clavier numérique



Touche SHIFT



Touche permettant la réédition d'une étiquette



Touche annulation



Touche total (précédée de 1 ou 2)



Touche correction



Touche de mémorisation des paramètres
(enregistrement de prix, ref. code date etc.)

CLAVIER PRINCIPAL D'UTILISATION	CODE ØØ	APPAREIL - MOD - N°	
	N° 1	MODELE EL25	1/2

■ N° 6576-2



Touche d'appel PLU

Touche d'accès direct aux dates

Touche de changement de prix unitaire

Touche d'accès direct aux types de code à barres

Touche d'accès direct aux flags de code à barres

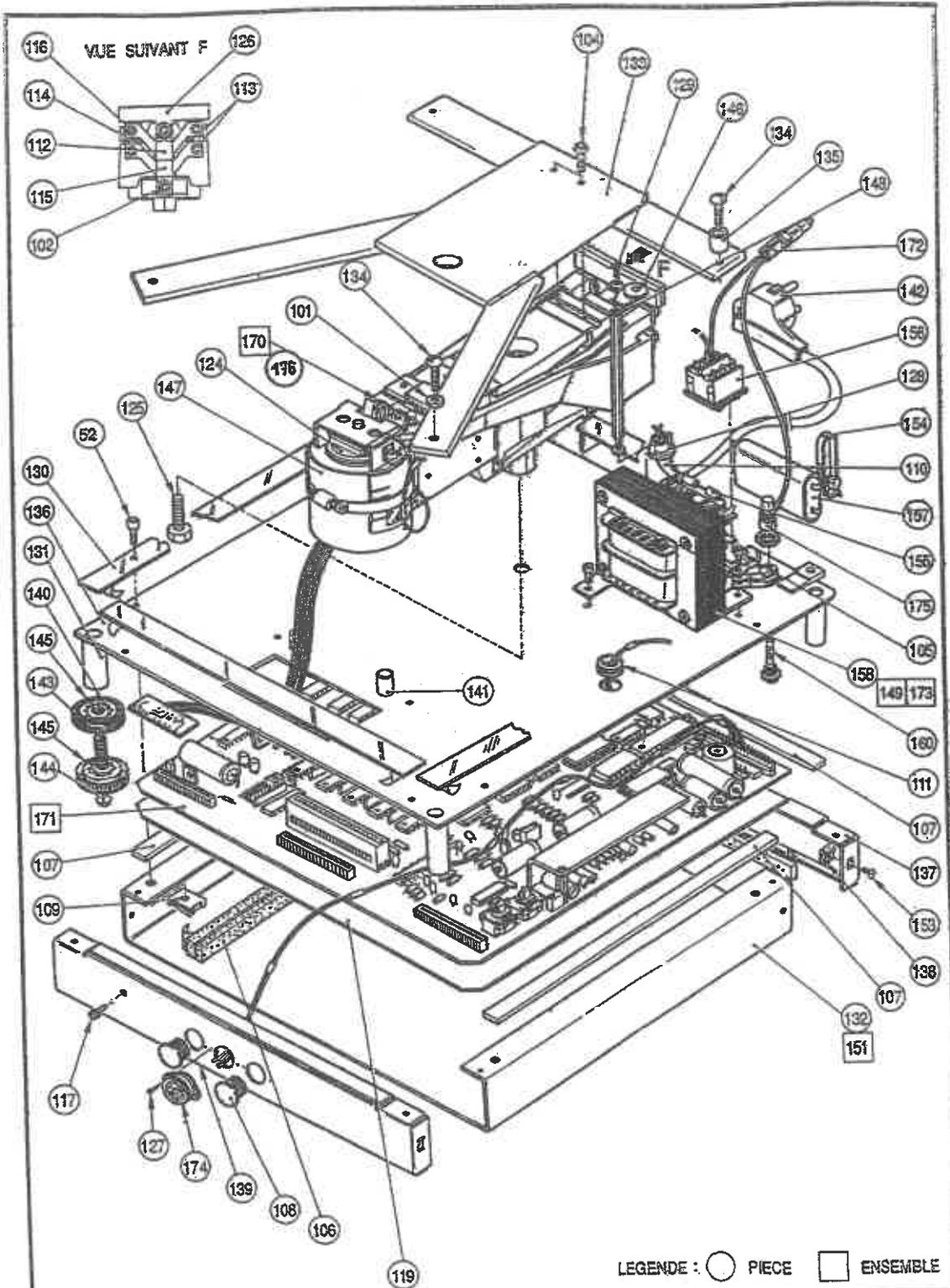
Touche d'accès direct aux types de code à barres

Ech	F1	F2	F3	F4	F5	→ T ←			
Client		7 ←	8 ↑	9 ↗	+	-	PLU	Barcode Type	Prédétermination Poids
N°lot		4 ←	5	6 →	C	*	Date	Barcode Flag	Prédétermination Nombre
Fonction	◇	1	2 ↓	3 ↘	0	⌂	Prix Unit.	Barcode Ref	↶

CLAVIER PRINCIPAL D'UTILISATION	CODE ∅∅		APPAREIL - MOD - N°
	N° 1	MODELE EL25	2/2



■ N° 6576-3



DESSINE: YC LE: 25/05/88
 VERIFE: JF LE: 23/07/88

EL25 EQUILIBREUR TRANSDUCTEUR DE CHARGES

REVISIONS **A** N° PLAN N° 2

■ N° 6576-4

The diagram shows a scale display with various fields and callouts. The main display area contains the following information:

- Poids (kg):** 1,500
- P.U. (€/kg):** 123,45
- Prix à payer (€):** 185,17
- PLU:** PLU 1
- REALISE:** C MANUELLE
- SOLDE:** Poids: 0,000; Art.: 0; Cart.: 0
- INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC**

Callouts and labels include:

- N° de la version
- Rappel des indications signalétiques
- fenêtre Poids
- fenêtre Prix Unitaire
- N° de PLU
- Libelle du PLU
- N° de commande
- N° et nom du client
- Nb d'étiquette à imprimer
- Nom de l'opérateur
- Mode de fonctionnement
- fenêtre Prix à payer
- fenêtre des soldes (reste à effectuer)
- fenêtre des messages
- fenêtre de totalisation
- fenêtre des présélections
- Date du jour
- Ligne des menus

At the bottom of the scale, there is a section for technical details and a display for the number of plans:

- DESSINE: YC
- LE: 24.10.98
- VERIFE:
- LE: 12.01.98
- AFFICHEUR - EL25
- REVISIONS
- 0 1 N° PLAN n° 3 1/1

